

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 19 février 2025

DELIBERATION : 2025-01-12

OBJET : Appel à projets « Forêts » 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. BARBAROUX Christophe M. DURAND Gilles ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Appel à projets « Forêts » 2025

Exposé

Depuis 2022, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a déployé un appel à projets pour encourager et accompagner la mise en œuvre d'opérations permettant d'atteindre les objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV.

A ce titre, 20 projets ont pu bénéficier d'un soutien financier, pour une enveloppe globale de subvention intercommunale de 93 538,54 €.

- 2022 : Création d'une coupure de combustible (Saint-André les Alpes), réhabilitation de piste forestière (Castellane, Le Fugeret et Méailles), extension de réseau de chaleur (Allos) et construction d'un hangar communal (Rougou).
- 2023 : Réhabilitation d'une piste DFCI (Rougou), réalisation d'une étude de tonnage sur un pont permettant de faciliter l'évacuation des bois (Senez), fabrication et pose d'une barrière permettant de sécuriser l'accès à une piste DFCI (Méailles), réhabilitation d'une piste forestière (Le Fugeret et Castellane), aménagement DFCI d'une parcelle accueillant du public (Saint-André les Alpes), création de traine à vocation sylvopastorale (GP du Pic de Couard)
- 2024 : Réhabilitation de piste forestière (Castellane et Le Fugeret), réalisation de panneau d'information (La Palud-sur-Verdon), réhabilitation de piste à usage DFCI (Peyroules), réhabilitation de châtaigneraie (AFREC), réhabilitation d'une retenue collinaire DFCI (Moriez), création de panneaux DFCI (Annot).

Pour cette quatrième édition et après sollicitation de la commission agriculture et forêt, il est proposé de reconduire cet appel à projets sur les thèmes suivants :

- Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers publics et privés ;
- Favoriser les pratiques forestières assurant une gestion durable des forêts et permettant de répondre aux enjeux du changement climatique ;
- Développer les pratiques agricoles (PNFL) et d'élevage (sylvopastoralisme) en lien avec la forêt ;
- Affirmer une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie ;
- Susciter la commande en bois d'œuvre à travers la commande publique dans les secteurs de la construction et de l'aménagement ;
- Susciter la commande en bois énergie à travers le développement de chaufferies et de réseaux de chaleur bois.

Pour cet appel à projets ouvert aux associations syndicales de gestion forestière, libres ou autorisées, aux Communes, aux groupements pastoraux ou encore aux associations foncières pastorales, il est proposé d'affecter une enveloppe financière globale de cinquante mille euros (50 000 €), sachant que l'aide accordée par la CCAPV ne pourra pas être supérieure à la part de l'auto-financement assumée in fine, sur le projet retenu, par la structure bénéficiaire.

Pour pouvoir postuler à cet appel à projets, le demandeur devra satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- Être implanté sur le territoire de la CCAPV
- Être légalement reconnu pour les associations et groupements
- Avoir l'accord de la ou des mairies des communes sur lesquelles le projet est prévu lorsqu'il est porté par une association et/ou un groupement.
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion du projet, et non agir en tant qu'intermédiaire.

Les lauréats de la session 2024 de ce même Appel à Projets pourront à nouveau déposer un projet cette année, mais ils ne seront pas prioritaires lors de la sélection finale de la session 2025. Les candidatures seront étudiées par les membres de la commission Agriculture et Forêt puis soumises au conseil communautaire.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** le lancement de cet appel à projets « Forêts » 2025 aux conditions ci-avant exposées et en y affectant une enveloppe financière de cinquante mille euros (50 000 €),
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 février 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER